

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 4 AVRIL 2025

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents à la séance :	21
Nombre de conseillers absents :	6
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	4
Nombre de votants :	25
Date de la convocation :	21 mars 2025
Date d'affichage :	21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à dix-sept heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, BOÉTÉ Cécile (18h06), LE GALL Maël (18h20), CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane (17h30), LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, ANTHOINE Julien (17h47), BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle, BENECH Pauline (17h31), LE HERVÉ Thomas, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella

Absents : LE LUYER Martine, TASSEL Stéphane, GUILLAUME Hervé, THEFO Laurence, LE GUEVELLOU Marjorie, BONIZEC Christel,

Procurations : TASSEL Stéphane à LE DRET-STEUNOU Christelle, THEFO Laurence à BENECH Pauline, LE GUEVELLOU Marjorie à BODEVEUR David, BONIZEC Christel à HERVÉ Gildas

Secrétaire de séance : HADJADJE Valérie

N°2025/43

Finances locales

Réhabilitation du complexe sportif

Autorisation de Programme / Crédits de Paiement – Révision n°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2311-3 ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable ;

Vu la délibération n°2023/72 du 3 octobre 2023, approuvant le règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération n°2012/68 du 22 novembre 2012, autorisant la mise en place d'une procédure d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour la section d'investissement, pour les programmes à venir qui s'y prêteraient, en raison notamment de leur pluriannualité et/ou de leur montant ;

Vu la délibération n°2023/49 du 31 mars 2023 décidant l'ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) dans le cadre de l'opération « Réhabilitation du complexe sportif » ;

Vu la délibération n°2024/48 du 12 avril 2024, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°1) ;

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient de réviser l'AP/CP (révision n°2) afin de prendre en compte l'ajustement du montant de l'autorisation de programme et d'inscrire les nouveaux crédits de paiement comme suit :

**Autorisation de Programmes / Crédits de
 Paiement n°1/2023
 Complexe Sportif
 Opération 2319**

Montant de l'AP ajusté 2023/2028	2 673 204,71 €
CP 2023	144 659,57 €
CP 2024 (mandatés)	28 545,14 €
CP 2025	1 000 000,00 €
CP 2026	500 000,00 €
CP 2027	500 000,00 €
CP 2028	500 000,00 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Subventions Complexe sportif	Recettes attendues 2025	TOTAL
DETR (vestiaires Jules Ferry)	120 000,00 €	120 000,00 €
Conseil Départemental - Contrat de territoire (Vestiaires Jules Ferry)	130 646,10 €	130 646,10 €
TOTAL SUBVENTIONS		250 646,10 €

TOTAL AP/CP	2 673 204,71 €
--------------------	-----------------------

AUTOFINANCEMENT	2 422 558,61 €
------------------------	-----------------------

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

DECIDE de modifier l'AP/CP (révision n°2), telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH

Le secrétaire de séance,
Valérie HADJADJE

